



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE  
87 rue de Turenne  
75003 Paris

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Affaire suivie par JU

Paris, le 08/02/2024  
Réf. : JU/901275121150

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED]

Après vérifications auprès de l'autorité judiciaire compétente, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction du 10 octobre 2022 ont été extraites.

De ce fait, son permis de conduire est doté de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'Intérieur  
et des Outre-mer et par délégation,  
l'adjointe au chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire**

**Coralie RUSCH**